

MAIRIE DE LANDUDEC



02 98 91 52 09
MAIRIE DE LANDUDEC BZH

ARRETÉ DU MAIRE
Réglementation de la circulation
à l'occasion du Loto – Espace Gisèle Le Bars
Le 06 octobre 2025

N° 2025/075

Le Maire de LANDUDEC,

Vu la loi n°82-213 du 2 Mars 1982 modifiée et complétée par la loi n°82-623 du 22 Juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – livre 1 – 8^{ème} partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992,

Vu la demande présentée par le Comité d'Amitié, en vue d'organiser le lundi 06 octobre 2025 un Loto à l'Espace Gisèle LE BARS.

Considérant qu'il est nécessaire pour la sécurité des usagers d'interdire la circulation sur la place de la Mairie.

ARRETE :

Article 1^{er} :

La circulation des véhicules sera interdite, sauf urgences et desserte des riverains, le lundi 06 octobre 2025, de 10 heures à 20 heures, sur la Place de la Mairie,

Article 2 :

La mise en place de la signalisation règlementaire sera effectuée par les organisateurs.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Service voirie- CCHPB
 - Brigade de Gendarmerie de Plogastel-Saint-Germain
 - M. le Président du Comité d'Amitié
- et publié en Mairie

Fait à LANDUDEC, le 1^{er} octobre 2025

Le Maire,
Yves LE GUELLEC

Pour le maire empêché
Romain Le Gall